Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20260410-AR-25-2026-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/04/2026
Mise en ligne le 13 avril 2026

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

N° 25 / 2026
DU 10 AVRIL 2026

DÉLÉGATION DE SIGNATURE – CHARLES HONORÉ– DIRECTEUR DES FINANCES

Le Président de Laval Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-9,

Vu les procès-verbaux du conseil communautaire de la séance du 10 avril 2026 portant élection du Président, vice-Présidents et autres membres du bureau communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire du 5 février 2024 concernant les conventions de création de services communs entre Laval Agglomération, la ville de Laval et le CCAS de Laval,

Considérant la mise en place de la décentralisation des bons de commande et engagements de crédits dans les directions et les services opérationnels,

Que pour une gestion efficace des services placés sous son autorité hiérarchique, le Président peut déléguer sa signature à ses plus proches collaborateurs,

Que les missions confiées à Charles Honoré, statutaire dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux, directeur des finances, nécessitent l'octroi d'une délégation de signature pour en faciliter l'exercice,

ARRÊTE

Article 1er
Délégation de signature est donnée, sous notre surveillance et notre responsabilité, à Charles Honoré, directeur des finances, à l'effet de signer :

- tous les bordereaux de mandats et titres,
- tous les engagements financiers dans la limite de 15 000 € HT pour les achats en section de fonctionnement et en section d'investissement dans le domaine d'activité de la direction des finances et dès lors que les agents titulaires de cette délégation dans leur domaine d'activité sont absents ou empêchés,
- tout document pour solliciter le versement des recettes de fonctionnement ou d'investissement,
- tout document lié à l'exécution des dépenses et des recettes,
- les déclarations, ordres de virements, attestations, certificats à l'exclusion des arrêtés, contrats et avenants, se rapportant aux domaines suivants :
  - budget,
  - comptabilité,
  - ligne de trésorerie,
  - fiscalité,
- les documents d'autorisation de déblocage des fonds des emprunts contractés,
- les arrêtés de nomination des régisseurs et des mandataires des régies créés par décision du Président,
- les demandes de fonds et les procès-verbaux de vérification de régies.

Article 2
En son absence, la présente délégation sera exercée par Françoise Humeau, directrice du département finances et commande publique.

Article 3
En cas d'absence ou d'empêchement conjoints de Charles Honoré, directeur des finances et de Françoise Humeau, directrice du département finances et commande publique, la délégation de signature qui leur est conférée en matière de :

- bons de commandes supérieurs à 10 000 €, dans le domaine d'activité du département finances et dès lors que les agents titulaires de cette délégation dans leur domaine d'activité sont absents ou empêchés,

sera exercée par Henri de Monval, directeur général adjoint ressources.

En cas d'absence ou d'empêchement conjoints de Charles Honoré, directeur des finances et de Françoise Humeau, directrice du département finances et commande publique, la délégation de signature qui leur est conférée en matière de :

- tous les bordereaux de mandats et titres,
- tout document lié à l'exécution des dépenses et des recettes,
- déclarations, ordres de virements, attestations, certificats à l'exclusion des arrêtés, contrats et avenants, se rapportant aux domaines suivants :
  - budget,
  - comptabilité,
  - ligne de trésorerie,
  - fiscalité,
- bons de commandes inférieurs à 10 000 €, dans le domaine d'activité du département finances et dès lors que les agents titulaires de cette délégation dans leur domaine d'activité sont absents ou empêchés,

sera exercée par Isabelle Guichard, responsable du service budgétaire Ville, CCAS, Théâtre, Isabelle Leloup, responsable du service budgétaire Laval Agglomération et Marie Kercret, responsable du service exécution budgétaire.

Article 4
Le présent arrêté sera notifié aux intéressés. Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif de Nantes peut être également saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 5
Le directeur général des services de Laval Agglomération est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Président,

Signé : Florian Bercault

Notifié à Charles Honoré
directeur des finances
Le

Notifié à Françoise Humeau
directrice du département
finances et commande publique
Le

Notifié à Isabelle Guichard
responsable du service
budgétaire Ville, CCAS, Théâtre
Le

Notifié à Isabelle Leloup
responsable du service
budgétaire Laval Agglomération
Le

Notifié à Marie Kercret
responsable du service
exécution budgétaire
Le

Notifié à Henri de Monval
DGA ressources
Le